

PARIS, le 16 novembre 2005 - n°256/D130

Formation STATISTIQUES REGIONALES ET LOCALES

Réunion 22 septembre 2005

Compte-rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques 2006

| | |
|--|----|
| PROJET D'AVIS | 2 |
| LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS..... | 3 |
| COMPTE RENDU DE LA RÉUNION..... | 4 |
| LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION | 25 |

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Statistiques régionales et locales le 22 septembre 2005

1. Le Conseil se félicite de la tenue de la rencontre sur la **décentralisation** à Rennes le 13 mai et de la qualité des débats dans les ateliers thématiques. Il entend organiser, dans le cadre des procédures de travail du Cnis, un suivi permanent de la demande régionale entraînée par les lois de décentralisation.
2. Le Conseil approuve les orientations qui lui ont été présentées concernant le traitement des **enquêtes régionales portant sur l'impact** de la situation d'une entreprise ou d'un établissement de grande taille par rapport à un bassin d'emploi donné. Il considère que ces enquêtes relèvent bien de la statistique publique, et que les éventuelles questions de secret statistique qui leur sont afférentes doivent être traitées au sein du comité du secret.
3. Le Conseil valide les propositions du groupe de travail sur la **diffusion et l'utilisation des données du nouveau recensement**, contenues dans le rapport déposé en septembre 2004 ; il a noté les enjeux s'attachant à ce que cette diffusion annuelle soit à la fois rapide et très pédagogique ; il considère que ces enjeux appellent des innovations dans la présentation et la communication des données, dont il demande à être informé en temps utile.
4. Le Conseil a pris connaissance avec satisfaction des progrès effectués dans la connaissance de **l'emploi des collectivités territoriales** ; il a noté l'existence de difficultés non encore résolues (localisation géographique fine, emploi induit dans des organismes financés par les collectivités locales,...) et demande que des solutions soient mises à l'étude.
5. Le Conseil se félicite de l'avancement du projet "**base permanente des équipements**" devant aboutir en 2006 ; il rappelle qu'une telle source ne peut à elle seule remplacer les anciens inventaires communaux pour décrire un bassin de vie. Il demande qu'une proposition de dispositif d'observation complémentaire soit élaborée dès 2006 par les services producteurs concernés.
6. Le Conseil considère que le panorama des besoins régionaux et locaux en matière de **statistiques structurelles d'entreprise** qui lui a été présenté correspond aux attentes des différentes catégories d'utilisateurs ; il examinera avec attention dans quelle mesure les futurs projets d'amélioration de la statistique d'entreprise contribuent à satisfaire ces besoins.
7. Le Conseil encourage les services producteurs à poursuivre la mise au point d'**indicateurs statistiques infracommunaux** dans différents domaines permettant de suivre et d'évaluer les politiques urbaines et ce, grâce à la mobilisation de nombreuses sources administratives.
8. Le Conseil examinera avec beaucoup d'intérêt les résultats régionaux et locaux des **extensions de l'enquête nationale sur le logement** qui vont être conduites en 2006 auprès des ménages ; il considère cette vague d'enquête comme un test de l'utilité d'un tel dispositif associant collectivités locales et système statistique public, dispositif pouvant s'appliquer ultérieurement à d'autres domaines, comme les transports en 2007.

Par ailleurs, le Conseil encourage les efforts méthodologiques en vue de mieux connaître les différents modes d'habitat et d'occupation des logements, notamment la « multirésidentialité ».
9. Le Conseil prend acte du report en mars 2006 de l'ouverture du site internet de l'Insee dédié aux statistiques locales ("**Web Statistiques locales**") et demande que ce site soit un lieu de mise à disposition des sources statistiques publiques sur les territoires.
10. Le Conseil souhaite que la mise en place de la LOLF, qui pourra fournir de nouveaux indicateurs statistiques régionaux, permette de progresser vers une meilleure connaissance des **dépenses de l'Etat par région**, en tenant compte des besoins prioritaires des utilisateurs.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique à la formation
Statistiques régionales et locales réunie le 22 septembre 2005

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Département des études et des statistiques locales de la DGCL

Insee
Réseau de l'action régionale coordonné par le département de l'action régionale (DAR)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction générale de la comptabilité publique - 5^{ème} Sous-Direction – Secteur public local

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION STATISTIQUES REGIONALES ET LOCALES**
- 22 septembre 2005 -

Président : Yves FRÉVILLE, Sénateur

Rapporteur : Jean-François ROYER, Insee, Chef du Département de l'Action régionale

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I - Introduction générale (M. FRÉVILLE) 6

II - Suivi des avis 2005 et examen des avant-projets de programmes statistiques 2006 6

(J.François ROYER)

- Suivi des avis 2005
- Exposé synthétique sur les avant-projets de programmes statistiques 2006
- Débat

**III - La mesure de l'emploi dans les collectivités territoriales :
points d'actualité et questions 12**

(Marie-Christine PARENT, Vincent LOONIS, Insee et Sylvie QUIBLIER, CNFPT)

IV - L'accès aux services dans les territoires : 16

- Présentation des apports prochains de la Base permanente des équipements
(Guy DESPLANQUES, Insee)
- débat

V - Les besoins locaux en matière de statistiques structurelles sur les entreprises : 20

- présentation du projet de refonte des statistiques structurelles d'entreprises au niveau national
RESANE (Jean-Marc BEGUIN, Insee)
- panorama des besoins locaux (Joël CREUSAT, Insee)
- débat

VI - Projet d'avis 2006 de la formation (C. SAGLIETTI)

LISTE DES PARTICIPANTS

David BEAUVISAGE
 Jean-Marc BEGUIN
 Brigitte BELLOC
 Guilhem BENTOGGIO
 Michel BERTIN
 Stanislas BOURBON
 Mélanie CALVET
 Marie-Christine CHAMBET-ROSSET
 Philippe CHOFFEL

Jean-Pierre COURSON
 Joël CREUSAT
 Jean-Philippe DAMAIS
 Laure de MAILLARD
 Emeric DEMIGNE
 Guy DESPLANQUES
 Grégoire DEVAUD
 Mathilde FAYEIN
 Marie-Laure FORT
 Yves FREVILLE
 Jean-Luc HELLER
 Guillaume HOURIEZ
 Gérard JURQUET
 Didier KHOLLER
 Jean-Pierre LE GLEAU
 Thierry LEONARD
 Vincent LOONIS
 Olivier MAROUTEIX
 Robert MARTI
 Alain MOREAU
 Jean OUSSET
 Brigitte OUVRE
 Marie-Christine PARENT
 Hélène PARIS
 Nicolas PAULHIAC
 Robert PIERRON
 Jean-Pierre PUIG
 Sylvie QUIBLIER
 Vincent REDURON
 Yvonick RENARD
 Nicole RONDEAU
 Jean-François ROYER
 Carla SAGLIETTI
 François SALGE
 Olivier SIMON
 Claire SOVIGNET
 Christophe TERRIER
 François TUFFREAU
 Murielle VERMANDE

Absents excusés :

Geneviève CERF
 Patrice CHEVALLIER
 Patricia CICILLE
 Laure de MAILLARD

FNCCR-ANSC
 Insee DSE
 Insee DR ILE-DE-FRANCE
 CGP
 CONSEIL GENERAL DU GREF
 FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT
 SESP
 Cnis
 DELEGATION INTERMINISTERIELLE A LA
 VILLE
 SCEES
 Insee DDAR

SESP
 DGCP
 Insee DSDS
 IFEN
 DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE
 CONSEIL REGIONAL CENTRE

DGCL
 DGCP
 Insee DR PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
 DATAR
 Insee DCSRI
 APCM
 Insee DSDS
 DATAR
 CNCE
 SGAR AQUITAINE

Cnis
 Insee DSDS
 CNAF
 DGCP
 CONSEIL REGIONAL AQUITAINE
 Cnis
 CNFPT
 CCIP
 MEDEF-FIM
 CGT
 Insee DDAR
 Cnis
 CNIG
 IEDOM
 ACFCI
 DIRECTION DU TOURISME
 ORS PAYS DE LA LOIRE
 IAAT

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
 APCM
 MAISON DE LA GEOGRAPHIE
 SESP

Patrick DUCHATEAU
 Anne DURAND
 Dominique HOORENS
 Etienne KOSIANSKI
 Patrick MARESCHAL
 Bernard MOREL
 le Président
 Daniel RAULT
 Alain ROUSSET

FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT
 CONSEIL GENERAL DE LOIRE ATLANTIQUE
 DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE
 MAIRIE DE GENNEVILLIERS
 CONSEIL GENERAL DE LOIRE ATLANTIQUE
 DATAR
 CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES
 DIISES
 CONSEIL REGIONAL AQUITAINE

I. Introduction

Yves FREVILLE

J'ai le plaisir d'ouvrir cette session de notre Formation Statistiques régionales et locales. En préambule, je vous annonce le prochain départ de Monsieur Jean-François ROYER, rapporteur de notre Formation. Nous savons ce que nous lui devons et au nom de notre Formation, je l'en remercie. Il aura certainement l'occasion de se retrouver à nouveau parmi nous, puisqu'il prend des fonctions de recherche. Il sera remplacé par Monsieur Bernard MOREL.

II. Suivi des avis 2005 et examen des avant-projets de programmes statistiques 2006

Jean-François ROYER

Je vous remercie des paroles aimables que vous avez tenues à mon égard, ainsi que de votre invitation à poursuivre ma présence, comme spectateur cette fois, au sein de cette Formation.

1. Suivi des avis

Je vais maintenant vous présenter le suivi des avis que le Cnis dans son ensemble a formulé l'année dernière, concernant les statistiques régionales et locales, tant sur les programmes 2005 que sur les programmes à moyen terme (2004-2008).

L'avis n°13 concernait le groupe de travail sur la diffusion et l'utilisation des données du recensement. Une communication particulière a été adressée, à ce sujet, aux membres de cette Formation comme aux membres de la Formation Démographie Conditions de vie. Le rapport est disponible sur le site du Cnis et a certainement été lu par beaucoup d'entre vous. Le groupe de travail continue à réfléchir, sous la forme d'un groupe plus restreint qui collabore avec l'unité des recensements de population. L'avis de la Formation a donc été suivi d'effets et au nom de cette Formation, nous pouvons prendre acte du rapport qui nous a été soumis et nous associer au souci émis dans ce rapport, qui porte sur la diffusion, à partir de la fin du premier cycle, des données du recensement. J'ai, en particulier, relevé le souci que cette diffusion soit rapide, afin que dans le cadre d'un recensement annuel, les opérations de diffusion se déroulent également dans un cadre annualisé. Il s'agit d'un important enjeu. Un autre enjeu souligné par ce rapport concerne la pédagogie qui sera nécessaire au moment de la diffusion de ces données d'un type nouveau : il s'agit en effet de données cumulées sur cinq collectes annuelles successives, chacune portant sur une partie du territoire. Il y aura donc nécessité de faire état d'indicateurs de qualité et de bien préciser aux utilisateurs quelles comparaisons sont possibles.

L'avis n°14 de l'an dernier se terminait par le souhait qu'une Rencontre du Cnis soit organisée, en 2005, sur les conséquences de la décentralisation en matière de systèmes d'information statistique. Cette Rencontre a eu lieu à Rennes au mois de mai 2005. Les échanges y ont été très riches, notamment au cours d'ateliers regroupant, autour de thèmes précis, les services de statistiques des

Ministères, les services des collectivités locales et les utilisateurs des statistiques. Des questions d'intérêt commun se sont fait jour quant aux conséquences de la loi de décentralisation. Il est en particulier apparu la nécessité d'un suivi régulier des opérations qui correspondent à l'évaluation des politiques publiques décentralisées. Le vœu de la Formation a donc bien été suivi d'effets et nous ne pouvons qu'engager le Conseil à poursuivre un suivi régulier des conséquences de la décentralisation et une écoute des remontées des collectivités locales sur ce thème.

L'avis n°15 de l'année dernière portait sur le dispositif d'observation locale de l'emploi. Le Conseil demandait à être informé, dès 2005, des premiers résultats obtenus. Concernant l'opération Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP), la première diffusion de résultats portant sur l'emploi et les rémunérations au niveau local aura lieu au début de l'année 2006 et concernera bien l'ensemble du champ sectoriel, y compris la fonction publique d'État. En ce qui concerne l'opération Estel, également citée dans ce vœu, la première diffusion reste prévue pour l'année 2007.

L'avis n°16 portait sur le site Internet des statistiques locales de l'Insee et sur le site Internet de l'Observatoire des territoires. Ce dernier a bien été ouvert au mois de juin 2005, dans le cadre de l'installation de l'Observatoire des territoires. Le site Internet des statistiques locales de l'Insee n'est pas encore ouvert : son ouverture a été retardée au 1^{er} mars 2006, suite à un certain nombre de difficultés d'ordre informatique. Il faut insister sur le fait que ce site doit être le réceptacle d'un nombre de statistiques régionales et locales progressivement toujours plus important, de façon à faciliter les recherches des utilisateurs.

L'avis n°17 concernait la mobilisation des sources administratives au niveau infra-communal et tout ce qui a trait à la construction de statistiques pour les besoins des politiques urbaines, des politiques d'aménagement dans les villes et dans les quartiers. La mise en place de statistiques dans ce domaine représente un effort de longue haleine. Il s'agit essentiellement de fichiers d'origine administrative, de fichiers de l'Agence Nationale pour l'Emploi, de fichiers des Caisses d'Allocations Familiales, de fichiers de l'impôt sur le revenu, de fichiers des revenus fiscaux locaux et de fichiers plus spécifiques, comme celui des aides à l'insertion professionnelle, des déclarations annuelles de données sociales. Les progrès dans ce domaine sont lents, mais réels. Un certain nombre de sources deviennent, chaque année, disponibles. De plus en plus, nous constatons, notamment dans le domaine très sensible des revenus finement localisés que ces efforts nécessitent des appariements de fichiers administratifs. Le problème de la confidentialité et de la sécurité vis-à-vis des droits des citoyens se pose donc et nécessite des échanges avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Or cette commission a été renouvelée au début de l'année 2005. Il nous faut donc lui soumettre à nouveau un ensemble de dossiers, ce qui peut, dans un certain nombre de cas, sans aucune mauvaise volonté, ralentir quelque peu certaines opérations. Dans ce domaine, sauf avis contraire de votre part, notre souhait est de maintenir le programme et d'enregistrer des progrès, en particulier sur la diffusion des données infra-communales issues de l'ANPE, avec une significativité bien meilleure, et sur la diffusion prochaine de résultats au niveau de chacun des quartiers. D'aucuns peuvent cependant considérer que ces progrès sont un peu lents.

Sur le dernier avis (18) de l'an dernier, la situation s'avère moins positive que pour les avis précédents. Le Conseil se réjouissait de la diffusion du guide statistique des finances locales et demandait aux organismes un enrichissement et une mise à jour dès 2005, ce qui n'a pas eu lieu pour des raisons de moyens, y compris à l'Insee. La situation est néanmoins en train de s'améliorer et nous allons pouvoir reprendre cet objectif pour l'année 2006.

En ce qui concerne les avis sur le programme à moyen terme 2004-2008, les points 1 à 5 portaient sur des sujets connexes (collectivités territoriales, localisation géographique fine et données de base en termes d'emploi). Le point 6 sur le renouvellement de l'inventaire communal sera abordé dans le deuxième point de notre ordre du jour. Le point 7 portait sur les comparaisons internationales, au niveau des régions et des villes : les résultats de l'audit urbain européen n°2 sont désormais connus et font l'objet de fiches disponibles sur le site d'Eurostat et qui seront diffusées sur le futur site de l'Insee.

Yves FREVILLE

Je retiens que nous avons eu satisfaction sur la plupart des vœux, mais qu'il y a également des retards, qui disparaîtront toutefois progressivement. En ce qui concerne le retard pris dans la révision du guide, le Parlement me semble un peu responsable car de récentes évolutions risquent encore de rendre obsolètes certains développements.

2. Exposé synthétique sur les avant-projets de programmes statistiques 2006

Jean-François ROYER

Les avant-projets de programmes pour l'année 2006 ont été mis en ligne sur le site du Cnis. Au sein de cet épais document, comme chaque année, je vais souligner un petit nombre de points, en espérant que les représentants des services producteurs présents, notamment la DGCL et la Comptabilité publique, voudront bien compléter les points que je n'aurais pas soulevés lors de mon énumération en 6 points. Ce document contient les programmes de la DGCL, de l'Insee pour sa partie régionale et de la 5^{ème} sous-Direction de la Comptabilité publique, mais aussi les extraits des programmes de tous les services statistiques des ministères pour leurs parties régionales et locales.

Tout d'abord, nous constatons une insistance provenant de deux services différents sur les estimations de population. L'Insee se propose de continuer les estimations de population conduites jusqu'à présent, et ce jusqu'à ce que les résultats du recensement, en 2009, atteignent l'ensemble des échelons statistiques disponibles. Le Ministère de l'Équipement utilise la même expression, « estimation de population », pour faire état des travaux qu'il mène à partir du fichier dit Filocom, qui résulte de la fusion de la taxe d'habitation et du fichier de l'impôt sur le revenu. Il nous semble qu'il y a peut-être là incitation à harmoniser les pratiques.

J'ai ensuite remarqué qu'en ce qui concerne le logement, la mobilisation est importante sur le foncier, sur le marché des logements neufs et anciens et sur les mutations des logements anciens, tant à l'intérieur de l'Insee qu'au Ministère de l'Équipement. J'attire en particulier votre attention sur le fait que l'on nous annonce une régionalisation de l'indice des notaires. Vers la fin de l'année 2006, nous pourrions donc disposer d'indices analogues à ceux existants au niveau national ou pour l'Île-de-France, dont la qualité statistique serait suffisamment certifiée pour être publiés.

Je souhaite également mettre l'accent sur le travail en matière de connaissance du développement économique local. Nous en parlerons tout à l'heure du point de vue proprement statistique. Le SESSI, Service statistique de l'Industrie, indique dans ce document son intention d'accroître, en liaison avec les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) son apport à la connaissance de l'appareil productif au niveau régional et local, ce qui n'est pas inintéressant à relever au moment où se mettent en place les pôles de compétitivité. Ces pôles représentent en effet un défi important pour l'ensemble de la statistique publique.

Par ailleurs, en ce qui concerne la régionalisation des comptes de l'État, le programme, émanant notamment de la 6^{ème} sous-Direction de la Comptabilité publique, précise que ce sujet reste un souci de cette sous-Direction, même si elle n'estime pas être en mesure de programmer dès à présent les travaux correspondants. Notre Formation doit donc en prendre acte : il s'agit vraiment d'un sujet difficile à faire aboutir.

Peut-être avez-vous remarqué, à la lecture de ce programme, plusieurs projets d'extension régionale d'enquêtes nationales auprès des ménages. Il est en effet annoncé pour le début de l'année 2006 des extensions de l'enquête sur la victimation dans les quartiers, mais surtout des extensions régionales des enquêtes sur le logement. Plus que par le passé, l'enquête nationale sur le logement prévue en 2006 sera accompagnée d'extensions régionales et d'extensions au niveau des agglomérations. Ainsi, des collectivités locales assez nombreuses se sont mobilisées, y compris financièrement, pour réaliser ces extensions d'enquêtes qui s'avèrent assez coûteuses. Il sera donc intéressant, pour notre Formation, de suivre le succès de cette opération. En 2007, d'autres enquêtes auprès des ménages pourraient bénéficier d'un dispositif analogue et en particulier, une enquête sur les transports, seule enquête qui apporte des informations sur les pratiques des ménages en termes de déplacements inter-urbains. Il pourrait être intéressant de voir si les collectivités concernées peuvent financer des extensions régionales de ces enquêtes sur les transports pour 2007, et accroître ainsi le périmètre de la statistique publique.

Enfin, un point a fait débat au bureau du Cnis en juillet dernier : il s'agissait d'un débat sur l'opportunité et les modalités de réalisation d'enquêtes auprès des sous-traitants d'entreprises ou établissements importants, afin d'évaluer l'impact de ces derniers sur les territoires dans lesquels ils sont implantés. Les conclusions du débat, telles qu'elles ont été retenues par le vice-président du Cnis ont été les suivantes : ces enquêtes relèvent bien de la statistique publique, mais elles méritent un traitement tout à fait particulier, afin que le respect du secret statistique soit pleinement vérifié pour ces enquêtes.

3. Débat

Guy DESPLANQUES

Le département de la Démographie de l'INSEE est le service producteur des estimations de populations locales et régionales. La méthode ELP, utilisée actuellement et mise au point durant les années 1990, qui consiste à utiliser un certain nombre de sources administratives afin d'en tirer le meilleur parti possible pour améliorer les études tendanciennes, a porté ses fruits. Les études effectuées ont en effet montré que la précision des données était améliorée. Avec le nouveau recensement, le contexte change quelque peu : en phase continue, les données locales n'auront jamais plus de trois années de retard. L'enjeu est donc quelque peu différent. La méthodologie devra donc évoluer, peut-être en utilisant les mêmes ingrédients mais avec une méthode différente. Dans ce cadre, il y aurait donc intérêt à enrichir cette méthode avec d'autres sources. Filocom en est une, mais d'autres sources de ce type pourraient également être utilisées, comme par exemple l'information issue des Caisses d'Assurance Maladie. En effet, avec la mise en place du RNIAM (Répertoire National Interrégimes de l'Assurance Maladie), nous disposons désormais d'une possibilité de consolider les données agrégées venant des Caisses d'Assurance Maladie.

Yves FREVILLE

Je me permets de faire remarquer qu'il serait peut-être utile d'expliquer pourquoi il n'y a pas recouvrement des deux fichiers : les deux fichiers ne se recoupent pas à cause des statistiques étudiantes. En effet, la couverture logement/revenu est bonne dans les petites communes, mais au fur et à mesure que l'on arrive dans les grandes villes, un écart considérable apparaît (30 % sur Poitiers). Or il semblerait que l'explication vienne du fait que de plus en plus d'étudiants utilisent des logements en colocation. Il y aurait donc un intérêt à affiner les estimations de population, en prenant en compte la dimension étudiante.

Christophe TERRIER

Je voudrais dire un mot des travaux complémentaires que nous menons sur les estimations de « population présente ». Nous estimons, avec l'Insee, des populations résidentes. Or les retraités sont par exemple multi-résidentiels et correspondent donc à du « tourisme long ». Notre idée est donc d'estimer la population présente un jour donné, dans un département donné. C'est pourquoi nous avons effectué des estimations sur les populations qui partent et qui arrivent dans un département, jour après jour. Ces estimations représentent une approche intéressante afin d'aider les collectivités à gérer certains équipements en termes de pointe ou d'équivalent temps plein annuel.

Yves FREVILLE

Nous passons au point sur le logement.

Gérard JURQUET

Un groupe de travail du CRIES-PACA se penche actuellement sur le thème de l'habitat foncier et bâti. Nous avons, dans ce cadre, relevé un relatif déficit d'information en matière de résidences secondaires et de double-résidence. Je lance donc un appel dans ce sens.

Jean-François ROYER

Il s'agit là d'un chantier pour les prochaines années. En effet, nous savons peu de choses sur les propriétaires de résidences secondaires, et surtout sur le temps passé dans ces résidences. Des efforts d'imagination devront être faits afin de trouver une méthodologie pertinente.

Yves FREVILLE

Les logements occasionnels correspondent en fait à des logements secondaires utilisés à des fins autres que le loisir.

Guy DESPLANQUES

Effectivement, les logements occasionnels ne correspondent pas tout à fait aux résidences secondaires : ils peuvent être utilisés pour des raisons professionnelles ou d'études, durant la semaine par exemple.

Christophe TERRIER

Concernant les retraités, je ne sais pas ce que ces personnes déclarent comme résidence principale et secondaire. Nos collègues du Tourisme de la région Centre s'inquiètent par exemple de constater que le nombre de résidences secondaires tend à diminuer dans leur région, alors qu'elles sont en fait devenues des résidences principales. Cette notion est donc devenue très floue, tout comme celle du temps passé dans l'une ou l'autre des résidences. Sans parler des questions secondaires qui se posent également autour des locations ou prêts de résidences secondaires non utilisées.

Yves FREVILLE

Nous avons donc là un champ d'étude appelé à se développer très rapidement. Je pense notamment aux nombreux Anglais qui viennent passer quatre ou cinq mois dans le Périgord ou en Bretagne. Il y a là, en plus, une dimension internationale.

Christophe TERRIER

De plus en plus, ces quelques mois durent des années. De plus, ces mêmes Anglais ouvrent des chambres d'hôte ou invitent d'autres compatriotes, ce qui complique encore les choses.

Yves FREVILLE

Avez-vous des remarques à propos du foncier ? Passons maintenant à la connaissance du développement économique local. Le Ministère des Finances a déjà commencé à travailler sur le développement des pôles de compétitivité et un certain nombre d'entre vous sont certainement engagés dans ces opérations.

Jean-François ROYER

Nous n'avons pas encore effectué d'exploitation des dossiers soumis par les associations responsables ou par les pilotes de projets pour les pôles de compétitivité.

Yvonick RENARD

La circulaire du Premier Ministre aux Préfets prévoit explicitement des enquêtes spécifiques dont nous devons certainement examiner de près les statuts.

Yves FREVILLE

Nous disposerons peut-être de sources fiscales. Ce point est donc inscrit dans notre agenda. Nous en arrivons au problème classique de la régionalisation du budget de l'État.

Guillaume HOURIEZ

Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur ROYER. Lorsque ce projet sera mis en place, la DGCP devra y participer. Il faut cependant réfléchir aux modalités de cette participation, en faisant le tour des producteurs susceptibles de participer à ce projet. En outre, il me semble nécessaire d'avoir une idée plus précise des besoins des utilisateurs, et notamment de l'utilisation qui en sera faite. En fonction de cette utilisation, nous devons également réfléchir au degré d'exigence du projet que nous entendons mener. Enfin, la LOLF sera mise en place en 2006 : celle-ci bouleverse complètement les traitements de comptabilité nationale, y compris pour déterminer les comptes des administrations publiques, sur le plan national. Or la régionalisation sera faite dans le cadre de la comptabilité nationale. Il faut donc déjà asseoir les traitements au niveau national pour pouvoir engager, ensuite, des travaux sur la régionalisation des dépenses de l'État.

Jean-Luc HELLER

Les services producteurs de la DGCL interviennent sur des produits ou des sources administratives et non à la source des enquêtes. Ceci étant, la DGCL recouvre des domaines des finances, des structures intercommunales et du personnel de la fonction publique. En ce qui concerne les finances, je voudrais atténuer la frustration qui a pu s'emparer de l'assemblée au regard du suivi de l'avis n°18 concernant le Guide statistique de la fiscalité locale : le programme de travail de la DGCL constitue un apport important à la connaissance de ce secteur. La diffusion du rapport de l'Observatoire des finances locales représente une source annuelle disponible sur le site de la DGCL, qui fournit aussi bien des données que des annexes et des fiches synthétiques sur l'état complexe et mouvant de l'évolution de la fiscalité. Il faut donc l'intégrer dans la production statistique sur ce domaine.

En ce qui concerne l'intercommunalité, devrait intervenir en 2006, la mise à disposition d'une base mise à jour couvrant les différentes formes d'intercommunalité. Par ailleurs, nous devrions également disposer d'un panorama des compétences exercées par ces intercommunalités, qui seront à la base d'une discussion approfondie sur leur état, leur fonctionnement et leur typologie.

Enfin, le troisième domaine de « production » de la DGCL est celui de la fonction publique territoriale. Nous ne sommes, sur ce domaine, que très partiellement producteur, mais surtout utilisateur et demandeur. En matière d'analyse statistique des bilans sociaux des collectivités, nous sommes en revanche coproducteur avec le CNFPT, sous l'égide du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. L'analyse des bilans sociaux 2003 sera disponible en fin d'année, en phase avec le lancement d'une exploitation rénovée et rationalisée des bilans sociaux 2005 des collectivités territoriales.

Yves FREVILLE

En ce qui concerne la régionalisation du budget de l'État, il serait effectivement intéressant d'entreprendre une réflexion sur les utilisations possibles. S'agissant de la LOLF, celle-ci doit bien sûr être « digérée », mais aussi utilisée : en effet, un certain nombre de budgets opérationnels de programme (BOP) seront désormais régionaux, ce qui provoquera une accumulation considérable d'indicateurs à un niveau infra-national. Il serait donc tout à fait intéressant que cette nouvelle source soit, d'une manière ou d'une autre, rendue publique. En effet, lorsque nous en arriverons au stade de la loi de finances, ces indicateurs vont devenir plus synthétiques, mais ils s'appuieront néanmoins sur une base analytique qu'il faudra mettre à la disposition de tous. Ce sujet n'est pas tout à fait du ressort de la Direction de la Comptabilité publique, mais plutôt de la Direction de la réforme de l'État. Néanmoins, j'espère que des améliorations sensibles pourront être obtenues.

Concernant les collectivités locales, des progrès considérables ont été faits en matière de mise à disposition des statistiques. Vous avez évoqué l'intercommunalité : nous avons, d'année en année, une intercommunalité à géométrie variable ; elle a maintenant tendance à se stabiliser. L'utilisation statistique devrait donc s'améliorer. Je crois tout de même qu'il sera nécessaire de poursuivre la collaboration entre la DGI et la DGCL, la DGI étant plus compétente en matière de fiscalité et la DGCL étant plus compétente en matière de dotation de l'État. En revanche, la qualité des statistiques fonctionnelles des collectivités locales doit clairement être améliorée : nous avons fait d'importants progrès en matière de statistiques de nature économique, alors qu'un certain flou artistique règne encore en matière de statistiques fonctionnelles parce que les collectivités locales ne respectent pas nécessairement les plans fonctionnels. Les statistiques répondent alors plus à des stratégies de communication qu'à la réalité du terrain. Les efforts doivent donc être poursuivis dans ce domaine.

Passons maintenant aux questions de transport, et enfin aux questions d'opportunités soulevées par Monsieur ROYER.

Yvonick RENARD

Pouvez-vous préciser à nouveau quelles enquêtes sont prévues en matière d'économie des territoires ?

Jean-François ROYER

J'ai parlé d'enquêtes auprès d'unités importantes du secteur privé ou du secteur public, afin de mesurer l'impact qu'elles ont effectivement sur l'économie des territoires. Les demandeurs de ces enquêtes sont bien les collectivités locales en tant qu'elles s'estiment chargées du développement économique de leur territoire.

Yves FREVILLE

Ces enquêtes n'intéressent pas uniquement les collectivités locales. La Défense est par exemple très intéressée à connaître l'impact des commandes militaires sur le développement régional.

Yvonick RENARD

Nous sommes également intéressés par l'impact que vous venez de mentionner.

III. La mesure de l'emploi dans les collectivités locales et les établissements publics locaux : points d'actualité et questions

Vincent LOONIS

Cet exposé débutera par une présentation de l'enquête COLTER (Enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) et de la refonte de son questionnaire qui vise à tenir compte des transferts d'effectifs consécutifs à la loi d'août 2004, avant d'aborder les extensions régionales de cette enquête, et enfin la refonte du système d'information sur les agents des services publics.

L'enquête COLTER a été mise en place en 1984, suite à la promulgation des premières lois sur la décentralisation. Elle a depuis été l'objet d'un certain nombre de modifications : à l'heure actuelle, elle est adressée, par voie postale, à 80 000 collectivités et jouit d'un taux de réponse excellent, à hauteur de 97 % des effectifs recensés. Son champ actuel se décompose en trois parties : les collectivités locales, les collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales (à fiscalité propre ou autres comme les SIVOM ou SIVU) ; les établissements publics locaux ou à compétence territoriale limitée, qu'ils soient administratifs, industriels ou commerciaux ; les Groupements d'Intérêt Public et un certain nombre d'autres organismes.

Sur ce champ, les agents sont recensés de manière collective, par le biais de l'organisme qui les rémunère. Cette information est recueillie sous trois formes : des questionnaires blancs sont adressés aux communes, établissements communaux et EPA ; des questionnaires rouges sont envoyés aux régions et départements et des questionnaires verts aux EPIC.

Ces trois types de questionnaires sont composés de trois tableaux : le premier recense les effectifs de manière collective, à la date de référence soit le 31 décembre de l'année en cours, suivant le sexe, le statut et la condition d'emploi. Le deuxième tableau recense les effectifs selon le statut et le cadre d'emploi : cette information représente la source d'information majeure de l'enquête car elle permet de recenser de manière exhaustive les effectifs selon le cadre d'emploi, l'information disponible dans les DADS n'étant pas de qualité suffisante. Enfin, le troisième tableau répond à un problème de localisation de l'emploi puisqu'il répartit les effectifs, au 31 décembre, selon la commune de travail.

Ce cadre en vigueur jusqu'en 2004 va être quelque peu modifié. La première modification concerne l'ensemble des questionnaires : il s'agit d'un toilettage annuel afin de tenir compte de l'intégration de nouveaux types de contrats aidés (RMA, CAE, Contrats d'avenir) et de mettre à jour les cadres d'emplois, suite à des discussions avec la DGCL notamment. Par ailleurs, un tableau sera ajouté, en 2005, sur les questionnaires rouges, afin de mesurer les conséquences en termes de transferts

d'effectifs de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Cette loi prévoit, au 1^{er} janvier 2005, un certain nombre de transferts de compétences de l'État vers les collectivités locales, qui s'accompagnent de transferts de personnel par une mise à disposition des agents auprès des collectivités locales, dans un premier temps. Puis, une fois les décrets de partition publiés, les agents pourront choisir entre intégration à la fonction publique territoriale et détachement de la fonction publique d'État. Or ces décrets ne seront pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2005 : les agents recensés seront donc encore payés par l'État. En théorie, ces agents n'entrent donc pas dans le champ de l'enquête COLTER, mais en raison du risque soit d'omission, soit de double-compte, nous avons décidé de les recenser tout de même. C'est pourquoi le quatrième tableau vise à mesurer de manière globale les transferts, selon le sexe et le statut, le Ministère d'origine et le statut, et enfin selon la catégorie hiérarchique et le statut. Pour l'enquête suivante, les agents seront comptabilisés dans les tableaux I, II et III de l'enquête COLTER habituelle s'ils ont opté pour la fonction publique territoriale, et dans le tableau IV s'ils ont opté pour un détachement de la fonction publique d'État.

Sylvie QUIBLIER

Le service d'études de la fonction publique territoriale a pour objet la mesure de l'emploi territorial. Notre programme de travail est orienté autour de cinq axes de travail : l'évolution de l'emploi et des métiers territoriaux, des enquêtes sur des types d'employeurs particuliers (nous avons dernièrement produit des statistiques sur les EPCI), des études par secteur d'activités (nous avons dernièrement produit des statistiques sur l'enseignement artistique), des études sur les pratiques de gestion des ressources humaines (pratiques de formation dans les collectivités locales par exemple) et des enquêtes régionales.

Les enquêtes régionales de l'Observatoire du CNFPT sont de deux types, selon deux modes de collecte.

- Les premières sont réalisées directement par l'Observatoire avec nos délégations, nous interrogeons la collectivité sur ses agents, en demandant des informations agent par agent : statut, situation juridique, sexe, date de naissance, date d'entrée dans la fonction publique territoriale, niveau d'étude, cadre d'emploi, métier, service, temps de travail et quotité de travail pour les temps partiels. Ainsi, nous pouvons croiser différents types d'information. Ces enquêtes ont eu lieu à la Réunion, en Martinique, Corse, Centre et actuellement en Île-de-France. Il est prévu l'année prochaine d'interroger la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion.
- L'autre type d'enquêtes regroupe des enquêtes réalisées en partenariat avec l'Insee. Cette démarche, initialisée en Rhône Alpes en 2003, s'est poursuivie en Bourgogne et Franche-Comté en 2004, puis dans huit autres régions en 2005. Il est prévu de couvrir huit nouvelles régions en 2006, afin d'avoir un tour complet de l'ensemble des régions.

L'objectif des enquêtes régionales réalisées en partenariat avec l'Insee est d'observer l'emploi territorial afin de mieux cerner et anticiper les besoins de recrutement et de formation des agents territoriaux. Nous essayons en fait de mesurer l'emploi territorial par domaine et secteur d'activité, en précisant le statut et la catégorie hiérarchique des agents, et de publier ces données par type de collectivité ou par type d'établissement public. Nous essayons également de fournir des données par département. Les demandes en matière de données infra-départementales sont en outre importantes (zones d'emploi, pays). Le CNFPT est maître d'ouvrage de l'enquête et l'Insee est maître d'œuvre. Un comité de suivi est mis en place, regroupant des représentants de l'Insee, de notre délégation régionale et un chargé d'études statistiques de l'Observatoire. Cette année, le CNFPT a en outre bénéficié de la participation du pôle Ingénierie Statistiques Entreprises de l'Insee qui a assuré, avec la collaboration de l'Observatoire, une centralisation et une mise à disposition de l'information, notamment dans les directions de l'Insee concernées par les prochaines enquêtes.

Le champ de l'enquête est identique à celui de l'enquête COLTER, mais il exclut les établissements publics à caractère industriel et commercial. Les effectifs mesurés sont également les mêmes. Contrairement à l'enquête COLTER, cette enquête procède toutefois à l'aide d'un échantillon représentatif, équilibré par catégorie juridique de collectivités et par département, qui couvre au moins 80 % des effectifs recensés. Certaines catégories juridiques sont systématiquement exhaustivement interrogées : Conseils généraux, Conseils régionaux, intercommunalités d'agglomération et services départementaux d'incendie et offices publics d'HLM. D'autres catégories contenant peu d'unités sont parfois également interrogées de manière exhaustive : SIVOM, syndicats mixtes, Caisses des écoles,

Caisses de crédit municipal, établissements publics locaux. Au final, le sondage ne concerne que les collectivités de moins de 20 agents : communes, CCAS et SIVU. Les communes, CCAS et SIVU de plus de 20 agents sont systématiquement interrogés.

Les questionnaires sont envoyés par la direction régionale de l'Insee qui se cale sur le calendrier de l'enquête COLTER. L'envoi des deux questionnaires est toutefois séparé. Le recueil des données est opéré au niveau de la DRH de la collectivité. Le questionnaire comporte 36 lignes, correspondant à 36 secteurs d'activité pour lesquels la collectivité recense le nombre d'agents titulaires par catégorie, le nombre d'agents non titulaires par catégorie, ainsi que les emplois aidés. Contrairement à l'enquête COLTER qui mesure l'emploi territorial par cadre d'emploi, dans ces enquêtes, on se situe au niveau du service d'affectation. La notion de cadre d'emploi peut en effet s'avérer ambiguë : certains remplissent le questionnaire en confondant cette notion avec celle de secteur d'activité. Le cadre d'emploi correspond en fait à l'affectation statutaire de l'agent. Dans la fonction publique territoriale, on recense actuellement plus de 280 métiers. Un attaché peut occuper différents postes (informatique, technique, administratif, etc.) et il s'avère difficile d'adapter les formations si l'on ne sait pas ce que fait réellement cet attaché. La notion de secteur d'activité regroupe alors des services d'affectation. Les collectivités qui ne sont pas organisées en services doivent classer leur agent en fonction de son activité principale. Si l'agent est polyvalent, nous conservons cette information dans le questionnaire.

Les 36 secteurs d'activité ont été regroupés en domaines d'activité et cette nomenclature constitue un organigramme moyen afin que l'ensemble des 65 000 employeurs s'y retrouve. Les collectivités bénéficient d'un retour personnalisé des résultats de la collecte ; une publication conjointe CNFPT/Insee est également envoyée aux collectivités et nous produisons des rapports détaillés pour notre délégation ou d'autres partenaires. L'information peut en outre être restituée au niveau des comités d'opportunité locale et au niveau d'instances internes au CNFPT ou lors de conférences régionales de l'emploi et de la formation.

Les résultats personnalisés envoyés aux collectivités correspondent à une photographie de la répartition de leurs agents par grands domaines d'activité et par statut, comparée à la photographie des collectivités du même type.

Marie-Christine PARENT

Le recueil actuel des données sur l'emploi et les revenus d'activité est ancien et très hétérogène, avec à la fois des sources administratives et des sources d'enquêtes : nous rencontrons donc beaucoup de difficultés dans le suivi des transferts d'agents. Il s'avère en outre dangereux de comparer les sources entre elles. Au sein du Département de l'emploi et des revenus d'activité, nous avons donc engagé un travail de réorganisation de notre système de recensement de l'emploi et du coût du travail, autour de sources administratives transversales qui couvriraient les trois fonctions publiques et permettraient les comparaisons avec le secteur privé. Ensuite, nous pourrions réorganiser tout le système d'enquête. Actuellement, l'enquête COLTER représente la seule source exhaustive, mais elle coûte extrêmement cher. Nous cherchons donc actuellement à promouvoir, avec la plupart des partenaires du monde local (DGCL, CNFPT, Conseil supérieur, DGAFP), la source administrative qu'est la déclaration annuelle de données sociales ; mais sa qualité pour les informations qui nous intéressent pose problème. Nous demandons en effet, depuis 1993, que les collectivités locales remplissent le cadre d'emploi dans les DADS. Or à ce jour, seule une collectivité sur deux remplit le cadre d'emploi. Nous devons donc faire un effort de pédagogie auprès des collectivités (notamment de petite taille) : si elles remplissent la DADS, nous sommes prêts à les alléger d'une autre enquête. Je précise que dans la DADS, ne sont demandées que des informations figurant sur la fiche de paie. Dans le formulaire qui entrera en vigueur l'année prochaine, la quotité temps partiel et le type de contrat seront également demandés.

A partir de cette source administrative, nous pourrions construire, sur les trois fonctions publiques, un système d'information presque aussi détaillé que celui dont nous disposons pour les agents de l'État. Nous disposerions surtout d'un système d'information homogène permettant un bon décompte des transferts d'agents. Du point de vue des statistiques régionales et locales, l'intérêt des sources administratives réside évidemment dans leur exhaustivité.

Yves FREVILLE

Tout le monde se rend compte de la nécessité de connaître l'emploi public local, mais les règles juridiques de la fonction publique territoriale ne facilitent pas l'enquête statistique. Souvent, en raison de leur complexité, les élus ne s'y intéressent pas, à l'exception de ceux spécialisés dans la gestion du personnel.

Avec la décentralisation, il devient essentiel d'éviter les doubles-emplois. La source de la DGCL sur la dotation globale de décentralisation me semble toutefois fiable en matière de transferts. Par ailleurs, vous vous êtes limités à l'emploi public local pris selon le concept d'emploi public : or une collectivité locale finance également, indirectement, des emplois sur crédits d'associations et ce, à 100 %. Nous avons là un champ d'étude difficile d'accès ; il faudra certainement, dans un deuxième temps, élargir le concept aux emplois privés dans le cadre des associations. Or je ne parle que des associations financées à 100 % par la collectivité publique !

Marie-Christine PARENT

Tel est bien notre objectif pour l'année 2008 : par l'intermédiaire du document DADS, nous souhaitons avoir une connaissance de l'ensemble de l'emploi salarié, public ou privé. En effet, le formulaire DADS_U sert à l'employeur pour déclarer ses salariés à tous les régimes de Sécurité Sociale, selon leur statut. Nous serons donc enfin capables de compter l'emploi public, même dans les entreprises privées. Nous nous sommes, par exemple, aperçus des difficultés en la matière lors de la mise en place du régime additionnel de prime des trois fonctions publiques.

Yvonick RENARD

La présentation de la nomenclature dite sectorielle m'a donné l'impression d'une confusion entre le fonctionnel et l'activité. Si nous voulons des éléments comparables avec la sphère privée classique, quels sont les liens faits entre cette nomenclature sectorielle, la nomenclature PCS pour les métiers, la nomenclature des marchés publics pour les passations de marchés et la nomenclature d'activité ?

Marie-Christine PARENT

Il s'agit bien d'une de nos préoccupations, mais dans un 2^{ème} temps. La nomenclature par secteur d'activité devrait à terme être rapprochée de la fameuse nomenclature fonctionnelle M14 de manière à pouvoir faire de la productivité du travail, non globale, mais par domaine fonctionnel. Nous ne pourrions pas nous aligner complètement parce qu'en matière de fonctionnelle financière, toute la masse salariale doit être ventilée par ETP ; or il est difficile de ventiler les effectifs des services techniques par exemple. Nous n'allons pas du tout vers une nomenclature ni PCS, ni NAF. Nous visons bien une nomenclature fonctionnelle. Bien évidemment, nous ne trouverons pas d'informations dans les sources administratives : c'est pourquoi une fois mis en place un système cohérent sur le plan des sources administratives, nous devons résolument orienter l'enquête CNFPT uniquement dans une dimension fonctionnelle afin de permettre aux élus de savoir comment se décompose leur masse salariale et de se comparer en termes de structures d'emplois.

Jean-Luc HELLER

Je voudrais souligner le fait que sur ces points, la coopération et les échanges sont permanents entre services, partant du constat que l'information sur la fonction publique territoriale est d'une qualité largement inférieure à ce qu'il serait nécessaire. Nous sommes très en deçà des besoins pour la conduite de la politique nationale et locale. Nous souhaitons donc que l'enquête COLTER se poursuive et s'améliore dans le court terme, car elle représente pour nous une source essentielle. Il faut donc encourager les efforts sur cette enquête et sur sa mise à disposition toujours plus rapide, tout en suivant les coûts de près.

Par ailleurs, il a été décidé de prendre comme instrument de référence la DADS. Dans cet objectif, l'Observatoire de l'Emploi public peut apporter des cadres aussi bien administratifs que conceptuels,

afin de résoudre des problèmes en termes d'approche juridique ou statutaire. Je souligne le besoin de disposer de données plus fraîches et plus fines.

Enfin, y a-t-il réconciliation des effectifs entre l'enquête régionale et l'enquête COLTER, à un certain niveau ?

Sylvie QUIBLIER

Les questionnaires sont contrôlés en même temps par les gestionnaires de l'Insee, ce qui permet de vérifier les totaux.

Christophe TERRIER

Retrouve-t-on, dans ces enquêtes, les emplois temporaires ? Par ailleurs, je relève qu'on ne retrouve pas toutes les activités en termes de tourisme.

Sylvie QUIBLIER

Les effectifs recensés dans l'enquête régionale sont comptabilisés au 31 décembre, comme dans l'enquête COLTER. Si des emplois temporaires figurent dans la collectivité au 31 décembre, ils sont donc recensés. S'ils ont eu lieu durant l'été, ils ne sont pas recensés.

IV. L'accès aux services dans les territoires

1. Présentation des apports prochains de la base permanente d'équipements (projet BPE)

Guy DESPLANQUES

Ma présentation se concentrera sur les aspects externes plutôt qu'internes. Le projet de base permanente d'équipement s'inscrit dans une lignée, celle des inventaires communaux, dont le dernier a eu lieu en 1998. A l'époque, le fichier Sirene, ainsi que les fichiers de la DREES et des équipements scolaires avaient été utilisés pour valider la collecte. Une Enquête Equipements Urbains (EEU) a également eu lieu en 1994 : réalisée par l'Insee, elle a représenté une semi-réussite car sans possibilité de prendre en compte les adresses, nous avons dû construire les quartiers *a priori*. Suite à ces deux opérations, nous avons inscrit dans le cadre du moyen terme, un projet dit de répertoire des équipements urbains : nous avons en effet relevé un besoin de localisation plus fine auquel nous pouvions commencer à répondre grâce à l'arrivée de sources administratives comportant des adresses, à l'utilisation de plus en plus fréquente de la cartographie numérisée et au répertoire d'immeubles localisés (RIL).

L'expression des besoins a démarré en 2002. Une étude préalable a ensuite été remise en mai 2004. L'avis du comité des investissements a été rendu en septembre 2004. Actuellement, nous sommes en train de procéder à l'étude détaillée ; la mise en œuvre du projet est prévue pour le mois de mars 2006. Le prototype s'alimente de quatre sources issues de trois organismes : Sirene, ADELI (répertoire des professions libérales de santé) et FINESS (fichier des établissements sanitaires et sociaux), tous deux gérés par la DREES, ainsi que des données sur les établissements scolaires offertes par le système RAMSESE de l'Education nationale. Ces sources correspondent à une centaine de types d'équipements. Nous avons en outre eu des contacts avec d'autres administrations afin d'enrichir cette base. Un des objectifs essentiels est en effet de disposer d'un outil statistique offrant, sur une même base, une synthèse des équipements disponibles dans une commune, et si possible dans une zone plus restreinte au sein d'une commune.

Un groupe de diffusion a été mis en place. Il rassemblait les différents partenaires du projet (Insee et DREES). Ce groupe a d'ores et déjà remis son rapport qui répondait à la question suivante : comment tirer parti au mieux de l'information collectée, en répondant plus largement aux besoins que ne le fait l'inventaire communal ? Le répertoire d'immeubles localisés disponible actuellement permet de géocoder l'information dès lors que les équipements se situent dans des communes de plus de 10 000 habitants. Mais la finesse d'information n'est pas identique dans les communes de taille moins

importante. Afin de pallier cette hétérogénéité en matière de finesse d'information, nous avons donc adressé une commande de travaux méthodologiques à la Division des Etudes Territoriales du DAR.

L'avis du comité d'investissement, remis en septembre 2004, soulevait plusieurs points : l'importance d'une réflexion juridique et d'une contractualisation avec les partenaires : le problème de la géographie et de la géolocalisation des adresses ; les rapports avec l'entrepôt de données locales ; la poursuite de l'inventaire communal.

Concernant les aspects juridiques, nous avons convenu de travailler de manière pragmatique en préparant une convention avec la DREES (et avec la DEP) : cette convention prévoira la façon dont la DREES (ou la DEP) nous fournit des informations, ainsi que celles que nous lui fournissons en retour. Par ailleurs, en incorporant, dans notre base, des équipements issus des fichiers de la DREES, mais constatons parfois que certains manquent ou ne correspondent pas exactement à la description du fichier : il faut donc formaliser nos échanges d'information. Un autre problème juridique concerne le droit à utiliser l'information venant d'une autre administration, en termes de diffusion. Enfin, le RIL nous sert à géocoder l'information dans cette base : ce RIL peut être utilisé par l'Insee, dans le cadre de la préparation de la collecte de recensement, mais pour l'instant, les autorisations ne vont pas plus loin.

Parallèlement, lors de notre réflexion préalable, nous avons interrogé le SCEES du Ministère de l'Agriculture, partenaire privilégié de l'Insee pour la réalisation des inventaires communaux. Il est apparu que refaire un inventaire communal ne représentait pas une priorité pour le SCEES. Une étude des besoins a cependant été confiée à la DDAR de l'Insee. En effet, par nature, la BPE ne peut répondre aux questions portant sur l'attraction du type « où les habitants vont-ils lorsqu'ils veulent accéder à un équipement n'existant pas sur la commune ? » alors que l'inventaire communal le permet. Cette question a été très utilisée pour mesurer l'organisation du territoire, en particulier dans l'espace rural. Avec la BPE, des hypothèses peuvent être faites en matière de proximité, mais les possibilités ne sont plus tout à fait les mêmes. Il est donc important de décider si l'inventaire communal doit être reconduit ou non. Le SCEES réfléchit pour sa part à la mise en place de bases de données en termes de réseaux sur l'environnement notamment.

Concernant la BPE, la production est organisée à l'Insee sous la forme d'un pôle qui se situe à la DR du Limousin et comporte quatre ou cinq personnes. En Direction régionale, est simplement effectué le travail relatif à la localisation fine des adresses. En effet, toutes les données issues de Sirene ont *a priori* déjà été traitées. Quelques personnes gèrent également les éventuels problèmes de qualité. Il ne s'agit donc pas d'une opération extrêmement lourde en termes de besoin en personnel.

Nous essayons également de mettre en place un contrôle des données et de mesure de la qualité. En effet, tout répertoire peut comporter des équipements qui ne sont plus actifs, mais demeurent tout de même dans la base. Or compte tenu de l'objectif de la BPE, il est important de disposer d'une mesure du nombre de cas de ce type, afin de ne pas donner une fausse image des équipements présents sur une zone. Nous avons donc projeté la mise en place de systèmes de mesure de la qualité, en profitant des moyens déjà existants : nous comptons, pour les petites communes, nous appuyer sur les superviseurs de l'Insee, en procédant par sondage. Dans les grandes communes, nous nous appuyerons sur les enquêteurs chargés de l'enquête de qualité pour le RIL. Reste le problème de la correction des erreurs détectées : il sera fait part de ces erreurs au service producteur car le projet BPE n'a pas la responsabilité des bases sur lesquelles il s'appuie.

Le groupe diffusion a été relancé, dans un premier temps, autour de la commande passée à la DET sur des questions méthodologiques. En matière de diffusion des données, le prototype a été mis à disposition des services internes de l'Insee. Nous irons plus loin dès 2006, avant de procéder à une diffusion plus large de ces données. Celle-ci se fera sous la forme d'indicateurs auxquels nous réfléchissons actuellement afin qu'ils soient les plus simples et pertinents possible.

Enfin, des extensions de champ sont envisagées : nous souhaiterions ajouter les équipements sportifs, ce qui dépend toutefois de la pérennité des opérations de recensement menées par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Nous pensons également à des fichiers de gestion des services publics non disponibles dans Sirene (police, Poste, etc.) et à des fichiers gérés par les associations (notaires par exemple). Nous envisageons enfin d'ajouter les fichiers du ministère de l'Intérieur sur les établissements recevant du public, ce qui pose toutefois des problèmes d'homogénéité des sources d'un département à l'autre, en termes de qualité notamment.

Yves FREVILLE

Je suis très satisfait que vous ayez évoqué, à la fin de votre présentation, le problème des établissements accueillant du public. En effet, pour chaque équipement, se pose la question de la mesure de la capacité. Le développement des statistiques au niveau des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, obligés de créer des Schémas Départementaux d'Analyse et de Couverture des Risques, donnerait à ce propos une source d'information de bonne qualité. Nous aurions alors des renseignements extrêmement utiles sur les capacités des installations recevant du public. Ceci m'amène à penser que nous devrions inviter la Direction de la Sécurité civile à nos réunions.

2. Débat

Didier KHOLLER

Tout ce qui permet un suivi et une connaissance statistique de ce qui structure la vie dans les territoires, notamment ruraux, nous est tout à fait essentiel. En effet, le gouvernement et toutes les collectivités publiques ont pour souci de comprendre comment s'organise l'attractivité des territoires et l'utilisation des services collectifs mis à la disposition des populations. Chaque fois que nous sommes en face de questions d'analyses des comportements et des pratiques, il nous faut des enquêtes statistiques comme l'inventaire communal. Monsieur MOREL a d'ailleurs certainement largement appuyé l'avis n°6 formulé en février dernier : il nous semble en effet utile de disposer, à assez brève échéance, d'un nouvel inventaire communal, peut-être enrichi par quelques données sur les pratiques réelles.

Pourquoi rechercher les systèmes d'organisation et les pratiques réelles ? L'équipement, lorsqu'il existe, offre une potentialité, mais l'essentiel est surtout de savoir comment l'usager utilise ce qui est mis à sa disposition, comment par ses comportements, il suscite de la demande et de l'adaptation de la part des autorités publiques. Ainsi, tout système de connaissance statistique pourrait être enrichi par la façon dont les utilisateurs s'approprient les équipements et dont les collectivités publiques s'organisent pour se mettre en réseau afin de faciliter l'utilisation des équipements. Un service de soins infirmiers à domicile, organisé en réseau et épaulé par une autorité publique locale, sera, par exemple, plus efficace qu'un professionnel de santé qui agit de façon isolée. Le service de soins, qui assure une permanence plus régulière qu'un médecin libéral, prendra mieux en compte le besoin des usagers. Ainsi, ces informations statistiques s'enrichiraient certainement de questionnements allant jusqu'aux pratiques de mutualisation et de polyvalence de la part des services et des professionnels.

Guy DESPLANQUES

Il n'est en effet pas du ressort d'une base permanente de fournir les pratiques des personnes. Evidemment, nous souhaitons connaître et fournir la capacité des équipements, mais cette information n'est toutefois pas toujours facile à mesurer. Actuellement, nous avons, dans notre base, entre 100 et 150 équipements types. Les efforts que nous allons faire pour mesurer la qualité de l'information sur ces différents types d'équipement peuvent cependant varier selon l'utilisation de ces types d'équipements. Pour certains, nous avons collecté l'information de manière assez simple : mais il est possible que pour ces équipements, le besoin ne soit pas fort. En revanche, pour d'autres types d'équipement, il serait important d'être assuré que la qualité d'information collectée est bonne. Nous devons donc besoin d'un retour afin de cibler nos efforts en matière de mesure de qualité.

Alain MOREAU

Je crois savoir qu'un fichier permanent et mis à jour, par commune, existe à propos des cinémas.

Guy DESPLANQUES

Certes, de nombreuses opérations de recensement ponctuel existent, mais collecter l'ensemble de ces bases est matériellement impossible. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous avons favorisé les bases nationales, même si cela risque de poser un certain nombre de difficultés dans le cadre de

la décentralisation. En outre, pour être de bonne qualité, une base doit, à l'origine, provenir d'une recherche d'information de gestion.

Alain MOREAU

Le fichier que j'évoque est géré par le CNC.

Christophe TERRIER

Le Ministère de la Culture a effectivement lancé un grand projet de recensement permanent et de mise en ligne des cinémas. Il ne s'agit pas d'un projet ponctuel. Il serait donc intéressant de s'y associer. Du côté du Ministère du Tourisme, tous les ans, nous « toilettons » Sirene, avec l'Insee, pour en faire la vraie base d'enquête des hôtels et des campings. Par ailleurs, nous nous efforçons également de recenser régulièrement tous les villages de vacances et autres structures de ce type. Si l'Insee peut offrir un canevas commun aux efforts des différents Ministères, nous pourrions rapidement avancer dans une voie de coopération.

Par ailleurs, une telle base de connaissance me semble dépasser largement l'inventaire communal : elle pourrait servir à étudier non seulement l'attractivité des équipements, mais également la gestion publique des risques. Il faut donc continuer à faire converger des synergies.

Alain MOREAU

Ce type d'inventaire n'est pas ponctuel. Il va s'en dire que pour être utile, il faut qu'un inventaire se pérennise.

Guy DESPLANQUES

Je vous ai présenté un projet que nous pourrions, dans le courant de l'année 2006 –je l'espère-, livrer à un plus grand nombre d'utilisateurs. Ensuite, il faudra l'enrichir. Je souligne qu'il est important de s'accrocher à des bases déjà bien à jour dans les administrations qui les gèrent.

Claire SOVIGNET

Les infrastructures télécoms, haut-débits par exemple, seront-elles prises en compte dans cette BPE, en particulier en ce qui concerne les réseaux d'initiative publique ?

Guy DESPLANQUES

Pour l'instant, nous partons sur la base d'équipements existants ponctuels. Il est bien sûr très intéressant d'avoir une information sur des équipements qui couvrent des ensembles de communes entières : mais ce travail ne fait pas partie, pour l'instant, de nos priorités.

François SALGÉ

Vous êtes à la recherche, pour cet inventaire, de processus nationaux et pérennes. Un recoupement non négligeable devrait être possible avec ce qui est en train de se constituer dans le cadre du Référentiel Géographique à grande Echelle (RGE). L'IGN géo-localise en effet un certain nombre d'équipements, avec des processus de mise à jour en continu. Avez-vous fait des rapprochements entre le BPE et ce RGE ? Je laisse, pour l'instant, de côté la question du coût d'accès aux données de l'IGN.

Guy DESPLANQUES

Tout comme l'IGN, nous en sommes à la construction de notre projet. Nous devons donc prendre contact avec eux.

Yves FREVILLE

Nous attendons donc pour l'année prochaine la présentation définitive de ce projet.

V. Les besoins locaux en matière de statistiques structurelles d'entreprises

1. Présentation du projet de refonte des statistiques structurelles d'entreprises au niveau national RESANE

Jean-Marc BEGUIN

Les statistiques structurelles d'entreprises représentent, en termes de collecte, plusieurs centaines de variables assez stables, pour quelque 2,5 millions d'entreprises. Ces données sont décrites par un règlement européen, le règlement SBS. Ces variables, comptables pour beaucoup d'entre elles, décrivent également le comportement des entreprises à travers des enquêtes thématiques transectorielles (sur le comportement d'innovations, le comportement de mondialisation, etc).

Lors de la préparation du moyen terme, nous avons fait le constat que les prestations françaises en matière de statistiques structurelles ne se sont guère améliorées depuis de longues années. Pourtant, des progrès techniques existaient en dehors des travaux menés par l'Insee, en particulier grâce aux technologies de l'information. L'idée d'une rénovation de ces statistiques a donc surgi : elle porte le nom de Résane. Elle va s'étaler sur plusieurs années, certainement jusqu'en 2010 ou 2012. La réflexion a débuté il y a un an ; elle n'est donc à ce jour absolument pas close.

Les objectifs de Résane sont ambitieux : diminuer la charge statistique, utiliser plus efficacement les moyens et améliorer la qualité des statistiques.

Pour diminuer la charge des entreprises, il est tout d'abord nécessaire de supprimer les interrogations en double, d'optimiser les échantillons, mais surtout de recourir systématiquement aux sources administratives existantes : BIC, DADS, TVA, douanes. Le recours au BODACC permettrait également d'automatiser les informations sur les restructurations d'entreprises. La taxe professionnelle pourrait être également une source intéressante mais sa réglementation est extrêmement complexe et cette taxe, plafonnée, est régulièrement remise en question. Enfin les formulaires fiscaux des groupes pourraient être utilisés en remplacement de l'enquête portant sur les liaisons financières entre les entreprises.

Résane doit également permettre d'utiliser plus efficacement les moyens : par exemple de traiter les entreprises en une fois au lieu de trois (EAE, SUSE, SIE), grâce à une ré-ingénierie de la chaîne de traitement actuelle qui s'avère à la fois ancienne et complexe. Une réflexion est par ailleurs en cours quant à un nouveau partage des enquêtes thématiques, entre les services statistiques des ministères et l'Insee, ce qui viserait à rompre le principe de responsabilité sectorielle.

Enfin, Résane a pour objectif d'améliorer la qualité des statistiques selon trois angles :

- l'une porte sur la cohérence et amènerait à créer un répertoire statistique central, soit un dérivé de Sirene contenant de nouvelles variables ;
- un autre objectif de qualité concerne l'amélioration des délais, afin d'imposer une publication avant la fin de l'année suivante et la mise à disposition de données provisoires dès le mois de juillet si possible ;
- enfin, le troisième objectif de qualité consisterait à introduire les groupes comme unité d'observation pour accroître la pertinence des statistiques : en effet, nous ne suivons pas actuellement l'activité des groupes et n'avons donc aucune connaissance sur les flux internes aux groupes.

2. Panorama des besoins locaux de la statistique structurelle d'entreprise

Joël CREUSAT

Le département de l'action régionale et le réseau de l'action régionale de l'INSEE (directions régionales) ont pour objectif de répondre aux questions des partenaires sociaux et des acteurs en charge de l'action publique sur les territoires. Généralement, il s'agit d'éclairer les politiques d'accompagnement du développement économique, de l'État, des collectivités ou de l'Union européenne.

Les questions récurrentes qui nous sont adressées sont les suivantes :

- Quels sont les décideurs, les interlocuteurs dans le tissu économique de mon territoire ?
- Quelles sont les caractéristiques des activités économiques du territoire (spécificité, degré de concentration, etc.) ?
- Quelles sont les potentialités et les fragilités de l'économie du territoire (compétitivité, attractivité, etc.) ?
- Quelle est la richesse produite dans mon territoire ?
- Enfin, comment évolue la position respective des territoires (question de la convergence territoriale telle que formulée par l'Union européenne) ?

Face à ces grandes questions, quatre types de besoins statistiques apparaissent, et tout d'abord la connaissance des liens entre les unités. En effet, l'appareil productif au niveau local n'est qu'une fraction du système productif global qui participe à une organisation générale de la production et des échanges, structurée par des entreprises et des groupes. On peut alors en déduire un besoin de connaître les centres de décision (siège social, tête de groupe), dont relèvent les établissements régionaux et locaux, mais aussi un besoin de connaissance des réseaux de circulation des produits et des services dans lesquels s'insèrent les établissements régionaux et locaux (relations entre établissements d'une même entreprise, relations intra-groupe, relations entre unités autonomes).

Le deuxième type de besoins statistiques concerne l'identification des activités et des fonctions des unités : en effet, la connaissance des activités réelles des établissements représente un élément de la structuration économique des territoires. Dans ce cadre, il est nécessaire de bien connaître l'activité économique effective des établissements, ainsi que la localisation des branches d'entreprises dans les entreprises multi-établissements. De plus, les besoins concernent également la connaissance des fonctions d'entreprise exercées dans les établissements (R&D, gestion, logistique, maintenance, assemblage, commercialisation, etc.). Cette dimension fonctionnelle n'est cependant pas redondante avec la bonne identification de l'activité effective de l'établissement.

Un troisième type de besoins statistiques concerne la mesure de la valeur ajoutée et de l'investissement, car la mesure de la richesse dans les territoires et de la productivité est complémentaire de la mesure du volume de l'emploi. En effet, des territoires entrés dans une logique d'intensification du travail peuvent très bien voir leur volume d'emploi baisser, alors même que la performance et la richesse dégagée par ce territoire augmentent. Importent en outre l'estimation de la valeur ajoutée -dont on peut penser qu'elle est calculable avec quelques conventions- et l'estimation de l'investissement matériel qui, lui, est observable. La localisation de ces deux grandeurs a un véritable intérêt économique et statistique. La valeur ajoutée est enfin indispensable à l'estimation des PIB régionaux demandés par l'Union européenne. Toutes ces variables sont nécessaires pour l'évaluation des politiques européenne de cohésion territoriale.

Enfin, le quatrième type de besoins porte sur le besoin de recourir à des enquêtes thématiques régionales et locales car des compléments aux enquêtes nationales, souvent qualitatives, sont nécessaires pour répondre aux besoins de l'action publique à l'échelle régionale (développement des pôles de compétitivité, aides à la création d'entreprises, etc.) Dans ce contexte, s'expriment des besoins d'extensions d'échantillon d'enquêtes nationales (telle que SINE) pour préciser les spécificités régionales (création d'entreprises, enquêtes innovation, TIC, etc.), mais aussi des besoins d'enquêtes spécifiques d'intérêt régional (besoins en services des établissements, relations industrie-recherche, relations inter-entreprises, etc.).

3. Débat

Robert PIERRON

Cet exposé illustre une fois de plus le découpage croissant entre espaces économiques et territoires géographiques. Par ailleurs, même si nous en connaissons tous les limites d'approche, je relève une interface importante avec tout ce qui relève de la gestion du capital humain : modes de consommation et de qualification, efforts de formation continue, etc. Bien sûr, le débat sur la territorialisation de la déclaration 24 83 n'est pas tranché, en raison du refus endémique du MEDEF. Les pôles de compétitivité vont probablement mettre en avant l'émergence de districts industriels, avec des

spécialisations inter-entreprises très particulières, avec des mains d'œuvre ayant des capacités de conversion et d'adaptation plus ou moins importantes, etc. Tous ces sujets me semblent donc être en interface avec l'approche « entreprises » que vous présentez.

Gérard JURQUET

Les décideurs locaux souhaitent avant tout savoir comment agir sur leurs tissus économiques. Ils souhaitent donc connaître les endroits où ils peuvent inciter les entreprises locales à développer des projets en commun. D'ailleurs, ces préoccupations existaient au niveau local, bien avant que ne soit prise la décision de créer des pôles industriels. Or cette question assez récurrente n'a malheureusement encore jamais été très bien abordée du point de vue de la statistique.

Jean OUSSET

Deux questions m'ont particulièrement intéressé dans vos présentations : les comptes de l'État pour lesquels une problématique reste toujours à établir ; les PIB régionaux ainsi que le calcul de l'activité régionale et de ses conséquences. Une problématique n'a toutefois pas été évoquée : à côté des comptes régionalisés de l'activité, je souhaiterais qu'il existe des comptes régionalisés des revenus des ménages. En effet, si certaines régions sont remarquables par la mauvaise qualité de leurs performances au point de vue de l'activité régionale, il n'en reste pas moins que peut se poser la question du niveau des revenus, mais surtout de la nature de ces revenus. Or suivant les hypothèses formulées notamment en termes de cotisations et de prestations sociales, les résultats sont différents. Ne peut-on donc rien dire, à l'heure actuelle, dans une Formation sur les statistiques régionales et locales, sur les revenus dans les différentes régions et différents territoires européens ?

Yvonick RENARD

Les deux précédentes présentations sont tout à fait complémentaires. Mais un ordre doit être respecté, selon moi : suite à l'annonce de la réforme de la statistique structurelle, il me semble nécessaire de disposer d'une analyse de l'impact de cette réforme sur la disparition ou non d'informations d'intérêt statistique local ou régional. Nous avons entendu qu'une diminution de la charge était visée au travers de Résane. Or cette charge que l'on veut voir diminuer risque fort d'augmenter du fait des besoins présentés par Joël CREUSAT.

Dans la vague de décentralisation actuelle, un certain nombre de compétences sont transférées de l'État aux collectivités. On parle de systèmes d'informations partagés, lorsque l'on reste dans les mêmes champs de compétences. A ma connaissance, la politique monétaire ou encore la politique de concurrence ne sont pas transférées aux collectivités, c'est pourquoi toute information statistique portant sur ces sujets s'avère hypersensible. Nous comprenons parfaitement les relations entre un établissement et un certain nombre de prestataires de services de proximité. Mais cela n'a pas forcément de rapport avec le marché pertinent de l'entreprise dont l'établissement se situe dans telle ou telle région. Ce marché pertinent est défini par les autorités de la concurrence et non pas localement.

Quant à la ventilation des efforts de formation souhaitée de longue date, des progrès restent assurément à faire : sur ce sujet, la dimension locale est forte et mérite d'être prise en considération.

Nicole RONDEAU

Je propose que des croisements soient effectués avec les questions de démographie dans les entreprises. En effet, l'âge de la main d'œuvre influe sur la dynamique du territoire.

Jean-François ROYER

Dans un contexte de réflexion sur un projet de refonte des statistiques structurelles d'entreprise, nous voulons nous assurer, auprès des membres de la Formation, que nous avons une bonne connaissance des besoins régionaux et locaux, mais en aucun cas, nous ne voulons anticiper sur les décisions qui seront prises dans le cadre de ce projet. Par ailleurs, pour répondre à M. OUSSET, il existe bien des agrégats comptables régionalisés sur le revenu disponible des ménages, au niveau

français et européen, mais nous n'avons pas toute la séquence comptable permettant de passer des questions d'entreprise à ces revenus. Je pense d'ailleurs que nous ne l'aurons jamais.

Jean-Marc BEGUIN

Pour ma part, je m'occupe de rationaliser des opérations de production de masse. Un certain nombre de vos questions sont à l'évidence pertinentes, mais relèvent davantage de problématiques d'études que de problématiques statistiques. La description des systèmes de production locaux revient en permanence parmi vos sujets de préoccupation : certes, ce sujet est passionnant, mais il se prête assez mal à la statistique. Nous sommes d'ailleurs très embarrassés quant à la façon dont le système statistique public doit se saisir des pôles de compétitivité. S'il n'y avait que cinq ou six pôles, nous serions exclusivement dans le domaine de la monographie ; s'il y en avait plusieurs centaines, nous pourrions faire de la statistique. Mais là, nous nous situons à une échelle où la statistique est particulièrement coûteuse (60-80 pôles), tandis que ne rien faire s'avère singulièrement frustrant. Malgré tout, toutes les informations disponibles dans le système national à propos de ces établissements seront évidemment mobilisées. Néanmoins, ce qui fait la substantifique moelle d'un pôle de compétitivité ne se trouve pas, selon moi, dans ces informations. L'essentiel au sein d'un tel pôle réside dans les relations humaines qui s'y nouent ou ne s'y nouent pas (entre entreprises, universités, etc.), ce qui nécessiterait donc des descriptions ponctuelles de chacun des pôles. Nous pourrions bien sûr qualifier ces pôles en termes de nombre d'emplois concernés, de taille de la zone, de chiffre d'affaires de la zone, etc. Mais ces informations ne nous permettront pas de dire que le pôle est plus ou moins efficace que son concurrent : dans cette affaire, la dimension humaine est incontournable.

Pour répondre à M. RENARD, il ne m'a pas échappé que nos deux présentations avaient un aspect contradictoire, l'aspect financier. Nous ne vous avons toutefois pas indiqué quelles interrogations (exposées par J. CREUSAT) s'avèrent d'ores et déjà hors d'atteinte. En revanche, je ne crois pas qu'avec la mise en place de la refonte, il y ait disparition d'informations qui vous étaient utiles. La seule simplification que nous revendiquons concerne la ventilation de toutes les variables du compte d'exploitation selon le croisement fin de la taille et du secteur. Nous effectuerons désormais ces estimations sur demande, car elles ne nous semblent pas répondre à un véritable besoin.

Nous espérons disposer bientôt d'un répertoire statistique. Existe parallèlement un projet de refonte du Règlement Répertoire au niveau européen qui va déboucher sur l'obligation de disposer de la liste des activités secondaires de chaque entreprise. Dans ce cadre, tisser ensuite le lien entre l'activité secondaire et l'établissement ne nous paraît pas totalement hors de portée, compte tenu du fait que ces données sont relativement stables et qu'un grand nombre de petites entreprises n'ont qu'une activité et qu'un établissement.

En ce qui concerne l'interrogation sur les fonctions, nous la voyons plutôt comme le résultat d'études que comme les prémices d'un nouveau système d'interrogation. Lorsque nous savons qu'un établissement est le siège d'une entreprise, nous pouvons en déduire qu'il regroupe des fonctions de commandement dans la chaîne relationnelle. Ainsi, certaines déductions doivent pouvoir être effectuées à un coût raisonnable.

Enfin, s'agissant de la contradiction entre réduction du nombre d'enquêtes et augmentation du nombre de données disponibles, il est évident que nous devons trouver un juste milieu. Mais nous ne pouvons à la fois vouloir en savoir plus et interroger moins. Il revient aux acteurs locaux de nous dire ce qu'ils peuvent raisonnablement accepter.

Joël CREUSAT

Vous contribuez, à travers vos questions, à enrichir notre connaissance des problématiques importantes pour les territoires. La question des âges des salariés dans les entreprises ne correspond toutefois pas à la problématique sur les appareils productifs développée ici. Mais nous la développons tout de même à partir des DADS qui nous permettent de repérer les pyramides des âges dans les établissements localisés. Nous effectuons également des travaux sur le vieillissement des métiers dans les entreprises. Ces travaux sont réalisés dans les directions régionales avec des partenaires locaux et les documents sont publiés.

Jean-Pierre PUIG

Merci à tous de votre contribution.

VI - Projet d'avis 2005 de la formation

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du Cnis.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du Cnis avant le **20 décembre 2005**.
Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2005.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCES

Document préparatoire

- Avis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 et sur les programmes statistiques 2005

Documents distribués en séance

- Avant-projet de programmes statistiques 2006
- Refonte du système d'information sur la Fonction publique (note 212/F220)
- L'emploi public : les sources (note 100/F220)
- La mesure de l'emploi dans les collectivités territoriales
- La base permanente des équipements
- Le projet Resane
- Les besoins régionaux en statistiques d'entreprise

Tous ces documents sont disponibles sur www.cnis.fr à la rubrique Agenda, réunion de la formation Statistiques régionales et locales du 22 septembre 2005.